

CALENDRIER D'ADMISSION, D'AFFECTION ET D'INSCRIPTION DES SHN AU CREPS IDF (Base nautique olympique)

**Document destiné aux familles**

Dates	Sources	Tâches	Remarques particulières
<b>ADMISSION DES SPORTIFS ENTRANTS AU CREPS</b>			
ENTRE LE LUNDI 26 AVRIL ET LE MARDI 18 MAI 2021	* DSHN * Responsables des pôles sportifs	Le DSHN organise les commissions d'admission au CREPS si le confinement est terminé, en visio conférence dans le cas contraire.	<b>documents et informations nécessaires à l'étude des dossiers:</b> *Bulletins scolaires des 1ers et 2èmes trimestres de l'année en cours * Coordonnées des familles(mail et N° de téléphone) *Orientations souhaitées - établissement d'origine - N° INE du sportif
AVANT LE VENDREDI 21 MAI 2021, délais de rigueur	* CREPS Ile de France * Chefs d'établissement partenaires du CREPS	Le CREPS Ile de France transmet les fiches de liaison remplies à la DSDEN, au SAIO, à l'inspection EPS et la DRJSCS en mettant les établissements partenaires du CREPS en copie.	
<b>INSCRIPTION AU CREPS ILE DE FRANCE</b>			
SUITE AUX COMMISSIONS D'ADMISSION CREPS	* DSHN * Familles	* Le DSHN envoie par mail une demande de pré-inscription aux familles via le PSQS à la suite des commissions d'admission ; * Les familles font leur pré-inscription sur le PSQS ; * Les familles reçoivent un dossier d'inscription à remplir et à renvoyer par voie postale au DSHN	Pensez à regarder dans les spams en cas de non réception du mail de pré-inscription au CREPS
<b>DEMARCHES D'AFFECTION POUR LES SPORTIFS ENTRANTS EN SECONDE OU EN PREMIERE</b>			
DU LUNDI 03 MAI AU MARDI 01 JUIN 2021 INCLUS	* Familles * Chefs d'Etablissement d'origine	<b>Pour les élèves entrants en 2nde GT</b>	<p style="text-align: center;"><b>Important</b></p> <p><b>Mettre l'établissement scolaire partenaire du CREPS Ile de France souhaité en Vœu 1</b></p> <p>Lycée Emilie Brontë Première et Terminale STMG / STL BAC pro général et technologie</p> <p><b>Mettre l'établissement de secteur d'origine en Vœu 2</b></p>
		<b>Pour les élèves entrants en 1ère professionnelle et technologique (STMG, STL)</b>	
		* Les familles saisissent les candidatures post 3ème sur les TELESERVICES Affectation depuis l'espace parents "Scolarité service" ;  * Si les familles ne souhaitent pas ou ne peuvent pas saisir sur les TELESERVICES, elles remplissent une <b>fiche de demande d'affectation post 3ème</b> (disponible mi avril) et la transmettent à leur chef d'établissement actuel. Dans ce cas, le chef d'établissement du collège d'origine saisi les vœux sur AFFELNET-Lycée ou AFFELMAP (si le sportif n'est originaire de l'académie de Créteil) avant le 1er juin 2021. <b>Un fiche récapitulative de vœux AFFELNET est remis aux familles concernées.</b>  * Les familles remplissent une <b>fiche de demande d'affection post seconde</b> (Disponible mi-avril) et la transmettent à leur chef d'établissement actuel ;  * Le chef d'établissement d'origine saisi les vœux sur AFFELNET-Lycée ou AFFELMAP (Si le sportif n'est pas originaire de l'Académie de Créteil) avant le 1er juin 2021. <b>Un fiche récapitulative de vœux AFFELNET est remis aux familles concernées.</b>	
AVANT LE MERCREDI 02 JUIN 2021	* Chefs d'établissement d'origine de l'académie * Chefs d'établissement hors académie	Transmission des dossiers complets incluant les fiches récapitulatives de saisie (AFFELNET-Lycée).	
MERCREDI 9 JUIN 2021	* Commission académique préparatoire à l'affectation	Étude des dossiers d'affectation des sportifs sélectionnés pour entrer dans les pôles du CREPS Ile de France.	<input type="checkbox"/> Pôles
À PARTIR DU JEUDI 01 JUILLET 2021	* SAIO	Publication des résultats de l'affectation.	
<b>INSCRIPTION DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES POUR TOUS LES SPORTIFS ENTRANTS</b>			
A PARTIR DU 1ER JUILLET	* Etablissement scolaires d'accueil * Familles	Selon les modalités transmises aux familles suite aux commissions d'admission	